

## Coronavirus (COVID-19) : non-respect des gestes sanitaires = fermeture du commerce ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 23/07/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 23/07/2020

### Sources :

- [Arrêt du Conseil d'Etat du 6 juillet 2020, n° 441536](#)

Dans le cadre des mesures exceptionnelles liées au covid-19, le Préfet est doté de pouvoirs étendus, afin de s'assurer du respect des gestes sanitaires, notamment dans les commerces. En voici l'illustration pratique avec l'exemple d'un salon de coiffure contraint de fermer temporairement...

## Coronavirus (COVID-19) : de l'importance du respect des gestes sanitaires dans les commerces

Suite au déconfinement, un salon de coiffure rouvre ses portes et accueille à nouveau des clients. Mais sans respecter le protocole sanitaire imposé par le Gouvernement...

A 2 reprises, en effet, les forces de l'ordre vont se rendre dans le salon de coiffure et constater formellement, sur procès-verbal, le non-respect des gestes sanitaires.

A la lecture de ces procès-verbaux et au vu de la récurrence de l'infraction, le Préfet décide d'infliger une sanction au gérant du salon de coiffure : il ferme son établissement pendant 1 mois (de la mi-juin à la mi-juillet 2020).

Une sanction disproportionnée, selon le gérant du salon de coiffure, qui présente alors des témoignages de clients et un constat d'huissier de justice établissant qu'il a respecté les mesures sanitaires requises.

Des preuves insuffisantes, pour le juge : même s'il est arrivé au gérant du salon de coiffure de respecter les mesures sanitaires, les procès-verbaux démontrent bel et bien qu'à deux reprises au moins, cela n'a pas été le cas.

La sanction infligée par le Préfet est donc parfaitement justifiée et proportionnée.

***Face à la propagation du coronavirus, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement. Certaines d'entre elles intéressent spécifiquement les commerçants et les distributeurs.***

[Coronavirus \(COVID-19\) : les mesures pour les commerçants et les distributeurs](#)  
[BANNIERE\_DROITE]